

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Les prix de l'électricité restent inchangés en 2010.

La première étape de l'ouverture du marché de l'électricité a débuté le 1^{er} janvier 2009 sans difficulté technique notable, et la sécurité d'approvisionnement a pu être maintenue dans notre zone de desserte grâce à l'engagement de tous les acteurs concernés.

Comme demandé par la loi, les Services techniques ont procédé au calcul des prix 2010 pour l'énergie et l'utilisation du réseau (acheminement du courant jusqu'au compteur). L'annonce des tarifs 2010 a été publiée le 31 août 2009 sur le site internet communal (www.saint-imier.ch) et annoncé à la commission fédérale de l'électricité (Elcom).

Pour l'année 2010, les Services techniques ont pu limiter les coûts supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles tâches requises par la législation et ni le fournisseur d'énergie de la Ville ni le gestionnaire du réseau amont n'ont annoncé de hausse des prix.

Sur la base de cette situation, le Conseil municipal a le plaisir d'annoncer que les prix pour 2010 resteront les mêmes que cette année, avec une légère baisse de la taxe de prestations aux collectivités publiques destinée au financement des dépenses de l'éclairage public qui passe de 0.68 à 0.62 ct/ kWh.

D'éventuelles adaptations par Swissgrid du prix des services-système (SDL), qui s'élèvent actuellement à 0,40 ct/ kWh et de la rétribution pour l'injection du courant à prix coûtant (RPC) qui vise à promouvoir les nouvelles énergies renouvelables, actuellement de 0,45 ct/ kWh, restent réservées. Ces prix peuvent en effet augmenter pour 2010 suite à une décision politique fédérale ou juridique. Dans un tel cas, ils devront être répercutés à partir du 1^{er} janvier 2010.

Démolition du bâtiment sis Temple 19

Les premiers effets de l'acceptation par le corps électoral imérien le 27 septembre 2009 de deux objets concernant la construction d'un bâtiment scolaire et celle d'un parking souterrain se font ressentir ce vendredi 16 octobre 2009 avec la publication du permis de construire limité à la démolition du bâtiment sis Temple 19. Deux autres permis de construire seront, dans une deuxième phase, successivement publiés : le premier sera lié à la construction du parking souterrain et le second à celle du bâtiment scolaire le surplombant.

Saint-Imier, le 13 octobre 2009
(cm)